

Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire

Procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2023

(la réunion a eu lieu par visioconférence)

Ordre du jour :

1. 8327 Projet de loi modifiant la loi du 25 novembre 2020 autorisant l'État à participer au financement du projet de logements subventionnés dénommé Elmen
Rapporteur : Luc Emering

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 8328 Projet de loi autorisant l'État à participer au financement du projet de logements abordables dénommé « Itzigerknupp » à Bonnevoie, Ville de Luxembourg
Rapporteur : Lydie Polfer

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Gilles Baum, M. François Bausch, Mme Taina Bofferding, M. Yves Cruchten, M. Alex Donnersbach, M. Félix Eischen, M. Max Hengel, M. Marc Lies, Mme Alexandra Schoos, M. David Wagner

Mme Diane Dupont, du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

M. Guy Entringer, Directeur de la SNHBM

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Emile Eicher, M. Luc Emering, Mme Paulette Lenert, Mme Lydie Polfer

M. Marc Goergen, observateur délégué

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

1. 8327 Projet de loi modifiant la loi du 25 novembre 2020 autorisant l'État à participer au financement du projet de logements subventionnés dénommé Elmen

Le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), présente les grandes lignes du projet de rapport, pour le détail duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 12 décembre 2023.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

M. Gilles Baum (DP) informe qu'il a été convenu avec M. le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire que la Commission se déplace le 7 mars 2024 à Elmen afin de se faire une idée plus précise de ce projet d'envergure.

2. 8328 Projet de loi autorisant l'État à participer au financement du projet de logements abordables dénommé « Itzigerknupp » à Bonnevoie, Ville de Luxembourg

Le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), présente les grandes lignes du projet de rapport, pour le détail duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 12 décembre 2023.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 15 décembre 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact